

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»

c/o Société suisse des employés de commerce
Reitergasse 9
Postfach
CH-8021 Zurich

info@die-plattform.ch
die-plattform.ch/fr

Aperçu de la session de printemps 26 février – 15 mars 2024

Vue d'ensemble

Conseil National

N°	Objet	Consultation	Recommandation	
23.3844	Convention anticorruption de l'OCDE	27.02.2024	Approbation	●
21.317	Introduction de l'imposition individuelle	05.03.2024	Approbation	●
19.456	Prestations de prévention des fondations de bienfaisance	07.03.2024	Approbation	●
24.3004	Suppression des rentes pour enfants	07.03.2024	Rejet	●
23.3699	Retour dans le monde du travail grâce aux formations continues	13.03.2024	Réserve	●

Conseil des Etats

N°	Objet	Consultation	Recommandation	
23.050	Compensation intégrale des charges d'allocations familiales	27.02.2024	Approbation	●
21.3944	A travail égal, salaire égal	28.02.2024	Approbation	●
23.4347	Garantir l'équivalence des prestataires publics et privés	04.03.2024	Approbation	●
21.4089	Améliorer l'intégration sur le lieu de travail en adaptant l'environnement de travail	05.03.2024	Approbation	●
23.072	Loi sur Movetia	11.03.2024	Entrée en matière	●
22.4105	Lutter contre la pénurie de personnel qualifié grâce aux diplômés de la formation professionnelle supérieure	13.03.2024	Approbation	●
23.3238	Préciser la loi sur l'égalité	13.03.2024	Approbation	●
23.300	Imposition individuelle indépendante de l'état civil			
23.305	Introduction de l'imposition individuelle	14.03.2024	Approbation	●
23.313	Imposition individuelle			
22.439	Prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu	14.03.2024	Approbation	●

Conseil National

27.02.2024

- 23.3844 Motion déposée au Conseil des Etats (Noser)

Convention anticorruption de l'OCDE. Renforcement de la mise en œuvre nationale

Protéger enfin les lanceurs-euses d'alerte dans le secteur privé et lutter plus efficacement contre la corruption.

En Suisse, seul-e-s les lanceurs-euses d'alerte (whistleblower) dans le secteur public sont protégé-e-s à ce jour. La poursuite pénale des lanceurs-euses d'alerte, notamment des journalistes, limite drastiquement la liberté d'opinion et la liberté de la presse en Suisse. En revanche, les possibilités de sanction en cas de corruption commise par des personnes morales ou physiques sont insuffisantes. On poursuit donc la découverte de la corruption plutôt que la corruption en elle-même. Cela doit changer. La motion offre la possibilité de combler ces lacunes.

05.03.2024

- 21.317 Initiative déposée par un canton (BS)

Introduction et mise en œuvre rapides de l'imposition individuelle

Maintenir la pression.

La plateforme se mobilise depuis des années en faveur d'une imposition individuelle indépendante de l'état civil. Les travaux pour l'introduction d'une imposition individuelle sont déjà en cours au niveau fédéral, mais ils prennent un retard considérable.

07.03.2024

- 19.456 lv. pa. déposée au Conseil national (Schneeberger)

Les prestations versées à des fins de prévention sont une tâche importante des fondations patronales de bienfaisance

Un complément judicieux.

Le projet révisé par la commission constitue un complément judicieux à l'utilisation des moyens des fonds de bienfaisance. La plateforme estime qu'une utilisation préventive des moyens, visant à limiter le risque d'une situation de détresse aiguë, est judicieuse.

- 24.3004 Motion déposée au Conseil national (CSSS)

Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien

Aligner, pas supprimer.

L'inégalité de traitement entre les parents avant et après le départ à la retraite dérange la commission. Cela est certes compréhensible, mais supprimer les rentes pour enfants de retraité-e-s n'est pas une solution plus équitable. Les employé-e-s salarié-e-s et indépendant-e-s et les personnes sans activité lucrative ont droit à des allocations familiales avant la retraite. Celles-ci sont financées par les employeurs, les travailleurs-euses

indépendant-e-s et les cantons. De plus, les montants des rentes pour enfants de retraité-e-s diffèrent parfois considérablement de ceux des allocations familiales et peuvent être perçus par les deux parents chez les retraité-e-s. En vue d'une harmonisation entre les différentes catégories de parents, il serait donc judicieux d'aligner les rentes pour enfants de retraité-e-s sur les allocations familiales. Cela entraîne également une réduction des coûts.

13.03.2024

● 23.3699 Motion déposée au Conseil des Etats (Maret)

Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail

D'abord poser les bases.

En période de pénurie de main d'œuvre qualifiée, le sujet de la réinsertion professionnelle devient de plus en plus important. Toutefois, à l'heure actuelle, les informations et l'expérience nécessaires permettant de définir de façon plus précise les besoins, les groupes cibles et l'efficacité des mesures de réinsertion manquent encore. C'est pourquoi la commission consultative a déposé le postulat [24.3010](#) à ce sujet. La plateforme recommande de rejeter la motion au profit du postulat.

Conseil des Etats

27.02.2024

● 23.050 Objet du Conseil fédéral

Loi sur les allocations familiales. Modification (Introduction d'une compensation intégrale des charges)

Suivre la proposition de la commission.

Les cantons doivent introduire une compensation intégrale des charges pour les caisses d'allocations familiales. La structure de la population active, qui varie d'une branche à l'autre, ne doit ainsi pas avoir pour conséquence que les taux de cotisation des caisses pour les bas salaires et comptant de nombreux employé-e-s à temps partiel soient plus élevés que ceux des caisses des branches à hauts salaires, comptant majoritairement des employé-e-s à temps plein. Dans un souci de justice sociale, la plateforme approuve donc cette demande et recommande de suivre la proposition de la commission.

28.02.2024

● 21.3944 Motion déposée au Conseil national (Hess)

Stop aux promesses faites du bout des lèvres. A travail égal, salaire égal

Plus de détermination pour l'égalité salariale.

Les différences salariales liées au sexe sont une réalité. Depuis la modification de la loi sur l'égalité – et même avant – de nombreuses entreprises se sont efforcées de réduire ces différences salariales. Même si de nombreuses questions subsistent quant au champ d'application et aux critères applicables, une chose est très claire: sans possibilité de sanction, n'importe quelle loi est difficilement exécutable. Par conséquent, le Conseil fédéral doit présenter une proposition à ce sujet.

04.03.2024

- 23.4347 Motion déposée au Conseil des Etats (CSEC)

Orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Garantir l'équivalence des prestataires publics et privés

Même accès pour les prestataires publics et privés.

La coopération éprouvée entre les prestataires privés et publics qualifiés en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) doit être maintenue. A qualité égale de l'offre, qui inclut la neutralité du conseil, l'égalité d'accès au marché de l'orientation professionnelle et de carrière doit aussi être garantie. Les services privés de conseil en carrière proposés par des associations de branches ou professionnelles possèdent p. ex. souvent, grâce à leur proximité avec le terrain, des connaissances beaucoup plus spécifiques des exigences et des conditions de certaines branches et professions. Une attention particulière doit être accordée à la qualification afin de garantir la même qualité des prestations de conseil. Il convient toutefois de préciser impérativement la formulation actuelle: «Les prestataires privés sont pris en compte de manière adéquate».

05.03.2024

- 21.4089 Motion déposée au Conseil national (Lohr)

Améliorer l'intégration sur le lieu de travail. Les employeurs doivent aussi pouvoir déposer des demandes visant à adapter l'environnement de travail

Simplification en vue de l'intégration dans le monde du travail.

La procédure de demande de moyens auxiliaires pour les employé-e-s en situation de handicap est actuellement inutilement compliquée et pénible. Dans un souci d'égalité, il convient donc de simplifier la procédure et de permettre également aux employeurs de déposer une demande de moyens auxiliaires.

11.03.2024

- 23.072 Objet du Conseil fédéral

Loi sur Movetia

Entrée en matière.

L'amélioration de la gouvernance d'entreprise (corporate governance) nécessite encore des améliorations, surtout dans le domaine de la formation. Cette opportunité est offerte par la présente loi, même si les détails – notamment la prise en compte de la formation professionnelle et des organisations de jeunesse – peuvent encore être peaufinés.

13.03.2024

- 22.4105 Motion déposée au Conseil national (Atici)

Lutter contre la pénurie de personnel qualifié en tirant parti de tous les diplômés de la formation professionnelle supérieure

Une formation duale même en cas de pénurie de personnel qualifié.

La formation duale est une préoccupation centrale pour la plateforme, de même que la lutte contre la pénurie de personnel qualifié. La demande de l'auteur de la motion est donc à saluer. Il n'y a pas que les personnes diplômées d'une haute école suisse qui contribuent potentiellement à atténuer la pénurie de personnel qualifié, les personnes titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure le font aussi. Il convient de prendre en compte cet aspect.

- 23.3238 Motion déposée au Conseil national (Mettler)

Préciser la loi sur l'égalité

Comblent les lacunes de la loi.

La loi sur l'égalité protège contre la discrimination fondée sur le sexe, y compris dès le recrutement: «Il est interdit de discriminer les travailleurs à raison du sexe, soit directement, soit indirectement, notamment en se fondant sur leur état civil ou leur situation familiale ou, s'agissant de femmes, leur grossesse» (LEg art. 3, al. 1). Donc en invoquant des facteurs qui (à l'exception de la grossesse) peuvent toucher indifféremment les hommes et les femmes. Or, le Tribunal fédéral a jugé en 2019 que le fait de ne pas engager une personne en raison de son orientation sexuelle n'enfreignait pas les principes de la LEg, car cela pouvait s'appliquer indifféremment aux hommes et aux femmes. Si les hommes ainsi que les femmes peuvent être discriminé-e-s en raison de leur orientation sexuelle, cela ne signifie pas pour autant que cela ne soit pas dû à leur sexe ou à leur rôle de genre. Tout comme les femmes ou les hommes non marié-e-s peuvent ne pas correspondre à un certain stéréotype, il en va de même pour l'orientation sexuelle, qui peut également être liée à un stéréotype de genre. Cette lacune doit être comblée par un complément dans la LEg et non dans le CO ou la loi sur le travail, car dans ce cas, un rapport de travail doit exister au préalable.

14.03.2024

- 23.300 Initiative déposée par un canton (BS)
- 23.305 Initiative déposée par un canton (GR)
- 23.313 Initiative déposée par un canton (BL)

Imposition individuelle

Adaptations du projet du CF.

La plateforme se mobilise depuis des années en faveur d'une imposition individuelle indépendante de l'état civil. Les travaux pour l'introduction d'une imposition individuelle sont désormais en cours au niveau fédéral et le Conseil fédéral doit présenter un projet à ce sujet au Parlement d'ici mars 2024. D'éventuelles adaptations pourront être apportées au cours du processus parlementaire.

- 22.439 Iv. pa. déposée au Conseil national (Amoos)

Prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu

Une variante qui mérite d'être examinée.

L'impôt à la source fait déjà partie du système fiscal suisse. Une introduction sur une base volontaire pourrait aider les personnes à répartir la charge fiscale et alléger la charge administrative. Cela pourrait représenter un soulagement, notamment pour les revenus faibles à moyens.

A notre popos

Contact

Dr. Ursula Häfliger
Directrice de la plateforme
T +41 44 283 45 78
info@die-plattform.ch
die-plattform.ch/fr

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»

La plateforme est l'alliance politique des associations d'employé-e-s et associations professionnelles indépendantes. Avec plus de 85 000 membres, elle agit dans l'intérêt des professions de service, qui emploient actuellement 80% de la population active (avec une tendance à la hausse), et des métiers de la connaissance, le secteur professionnel qui connaît la plus forte croissance en Suisse. La plateforme travaille à des solutions innovantes dans les domaines de la formation et de la politique sociale et économique, permettant aux employé-e-s de mener une vie professionnelle épanouie et de développer leur potentiel tout au long de leur carrière professionnelle. Des professionnel-le-s fort-e-s et indépendant-e-s sont la base d'une société moderne et ouverte.

Associations membres

